

LE CELI : BIEN COMPRENDRE SES DIFFÉRENTES UTILISATIONS

Montréal, le 25 janvier 2012 – Le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) constitue un excellent véhicule d'épargne; toutefois, son degré d'efficacité à des fins fiscales dépendra du choix du produit en fonction de chaque cas particulier, selon les planificateurs financiers de la Banque Laurentienne.

Depuis 2009, le CELI est un moyen pour les particuliers de mettre de l'argent de côté à l'abri de l'impôt tout au long de leur vie. Ainsi, au 1^{er} janvier 2012, un couple pourra détenir jusqu'à 40 000 \$ dans ce régime – dont les droits de cotisation sont cumulatifs et peuvent donc être reportés sur les années suivantes – en plus du rendement accumulé. Le CELI constitue donc une bonne source de revenus non imposables à la retraite.

« Le CELI peut devenir un élément important dans une planification financière, à condition de savoir bien s'en servir, explique Guylaine Dufresne, directrice, Planification financière, région Nord-ouest du Québec. La façon la plus avantageuse d'envisager le CELI est de le considérer avant tout comme un véhicule de placement, et non comme un compte d'épargne bancaire où on pourra effectuer des retraits à court terme : certains types de placements admissibles peuvent produire des rendements beaucoup plus intéressants qu'un simple compte d'épargne, surtout quand on favorise les produits de placement à moyen ou long terme. »

Ainsi, un CELI peut être investi de différentes façons : fonds communs de placement, certificats de placement garantis, obligations, actions sont autant de types de placements admissibles.

La Banque Laurentienne signale à ses clients ayant atteint la limite de leur contribution à un REER que le CELI permet également d'économiser des fonds à l'abri de l'impôt. « Un CELI ne remplace pas le REER, mais dans certains cas, le CELI peut être un véhicule plus approprié qu'un REER, soutient Guylaine Dufresne. À titre d'exemple, les gens dont les revenus sont peu élevés, notamment en début de carrière, n'auront pas droit à une économie d'impôt très intéressante avec leur REER. Par contre, s'ils placent leurs épargnes dans un CELI pour le transférer ensuite dans un REER, lorsque leur revenu se situera dans une tranche d'imposition plus élevée, ils auront droit à un remboursement d'impôt plus important. »

Tout résident canadien âgé de 18 ans ou plus peut investir jusqu'à 5 000 \$ annuellement dans un CELI. Les revenus de placements (intérêts, dividendes et gains en capital) ne sont pas imposables et ne le seront jamais, même si les sommes accumulées dans un CELI sont retirées. De plus, à la suite de retraits d'un CELI, les droits de cotisation peuvent être récupérés pour les années suivantes. Pour connaître les avantages du CELI en fonction de leur situation spécifique, les clients de la Banque Laurentienne peuvent consulter les planificateurs financiers ou les conseillers, Services aux particuliers dans l'une de ses 158 succursales.

À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à l'échelle du Canada. Elle offre à ses clientèles tout un éventail de services financiers diversifiés et se distingue grâce à l'excellence de son service, son accessibilité et sa convivialité. La Banque sert les particuliers et les petites et moyennes entreprises, et elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers indépendants par l'entremise de B2B Trust. Enfin, elle offre des services de courtage de plein exercice par l'intermédiaire de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque Laurentienne est solidement implantée au Québec, où elle exploite le troisième plus important réseau de succursales bancaires. Ailleurs au Canada, la Banque est active dans des segments de marché spécifiques où elle détient une position de choix. La Banque Laurentienne du Canada gère un actif au bilan de plus de 24 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 35 milliards \$. Fondée en 1846, elle a été nommée lauréate régionale Québec et Canada Atlantique 2011 du prestigieux concours des 10 cultures d'entreprise les plus admirées au Canada de la firme Waterstone Human Capital. La Banque emploie aujourd'hui près de 3 700 personnes.



Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Renseignements :

Mary-Claude Tardif

Conseillère

Relations publiques

514 284-4500, poste 4695

mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca